

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

Chambre. C'est ce que je veux faire comprendre aux députés. Il arrivera que des députés entendent des propos qu'on aura ou non tenus. À mon avis, il ne s'agit pas, en l'espèce, d'une question de privilège.

La question de privilège suppose que quelque chose empêche un député de prendre la parole, de voter ou de venir à la Chambre. Il s'agit d'un recours au Règlement, sur lequel je me suis prononcé.

C'est, à mon sens, le même recours au Règlement, que je considère comme réglé.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président. . .

Le Président: Je vous cède la parole, cher collègue.

M. Gauthier: On va vérifier les propos. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Mon cher collègue, il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, il ne s'agit pas d'une question de privilège, et j'aimerais qu'on en termine ici.

M. Gauthier: Est-ce que je peux poser une question, s'il vous plaît?

Le Président: Si vous avez un autre recours au Règlement qui ne porte pas sur ce point-ci, je suis prêt à vous écouter. J'accorde la parole à l'honorable député de Roberval.

M. Gauthier: Monsieur le Président, dans un rappel au Règlement, je voudrais vous demander, puisque vous êtes là pour nous donner des directives, par quelle procédure réglementaire dois-je procéder pour rétablir les faits quand un député me prête des propos que je n'ai pas tenus.

Je voudrais savoir comment je puis faire, et je soulèverai mon point ensuite, monsieur le Président.

• (1520)

Le Président: Mon cher collègue, normalement ce qui arriverait, c'est que vous vous lèveriez sur un rappel au Règlement, tout simplement, pour dire: «Je n'ai pas dit ça.» Mais je ne veux pas entrer dans un grand débat sur ça. Alors, si vous vous voulez que ce soit consigné au hansard, je permettrai ça, mais pas plus que ça.

M. Gauthier: Monsieur le Président, d'accord, dans le respect de votre décision, et c'est vraiment dans ce sens-là que je veux le faire. Pour les fins du hansard, je voudrais simplement dire que les propos que la députée de Madawaska—Victoria m'a prêtés sont tout à fait inexacts. Je ne les ai jamais tenus, tout simplement.

[Traduction]

Le Président: Nous sommes en train de nous engager dans un débat que je veux éviter. J'ai rendu ma décision. Le député demandait des éclaircissements. Je lui ai dit comment procéder. Je l'ai autorisé à faire cette seule déclaration. C'est consigné au compte rendu et c'est clair. J'ai rendu plus tôt ma décision concernant un recours au Règlement et je voudrais bien, chers collègues, que vous vous en teniez à ma décision.

J'ai dit que la question de privilège n'en était pas une. Je voudrais qu'on se le tienne pour dit et qu'on ne revienne plus là-dessus.

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DES COOPÉRATIVES

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de ministre fédéral responsable des coopératives, je profite de cette occasion pour reconnaître et souligner la Semaine nationale des coopératives et la Journée internationale des coopératives d'épargne et de crédit au Canada.

Depuis l'époque des pionniers, les Canadiens constatent qu'il est avantageux de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Le mouvement coopératif est d'ailleurs né d'un effort et d'un engagement collectifs.

Volet important de notre économie, les coopératives fournissent de l'emploi à plus de 133 000 Canadiens et possèdent des actifs dont la valeur dépasse les 140 milliards de dollars. Les coopératives non financières ont un chiffre d'affaires global de 20,7 milliards de dollars. Ensemble, les caisses populaires et les coopératives de crédit forment le cinquième réseau financier en importance au Canada.

[Français]

La présente année est très importante pour le mouvement coopératif international, car elle marque le 100^e anniversaire de l'Alliance coopérative internationale. L'ACI représente plus de 753 millions de membres provenant de 90 pays. La conférence de Manchester, qui a eu lieu en septembre dernier, est un événement clé pour le mouvement coopératif international. On y a adopté des principes coopératifs révisés qui propulseront les coopératives au XXI^e siècle. À cet effet, je crois que nous devons rendre un hommage spécial à Ian MacPherson, de la Colombie-Britannique, qui fut à la tête du processus.

• (1525)

[Traduction]

Les coopératives constituent un moyen efficace de fournir un large éventail de produits et de services à leurs membres et aux consommateurs. Bon nombre de coopératives gèrent leurs affaires dans les centres urbains, mais elles se montrent particulièrement efficaces lorsqu'il s'agit de mettre sur pied des entreprises et de créer des emplois dans les régions rurales et les petites collectivités.

Grâce à la coopération, de nombreux Canadiens se sont lancés en affaires et ont étendu leurs activités à des projets d'un genre nouveau ou unique. Il suffit, par exemple, de mentionner la Seaway Valley Farmers Energy Co-operative, une entreprise de l'est ontarien qui produira de l'éthanol à parti de céréales cultivées localement.